



**RECTORAT
Division des personnels enseignants**

Le mouvement spécifique académique en SEGPA

La saisie des vœux sur postes spécifiques (Tout poste est susceptible d'être vacant, liste des postes existants disponibles sur le site de l'académie) se fait dans le cadre du mouvement intra académique : saisie informatique sur SIAM soumise à l'avis du chef d'établissement et des corps d'inspection, obligatoires pour valider la candidature.

Les vœux des candidats peuvent être mixtes : mouvement spécifique et mouvement intra académique. Il est toutefois rappelé que l'affectation sur poste spécifique est prioritaire et annule une candidature au mouvement intra académique.

La procédure de saisie des vœux pour le mouvement spécifique est détaillée dans les LDG § 3.4. **Ces postes doivent être demandés en indiquant la spécificité du poste** : voir la liste des postes spécifiques académiques existants, sur le site académique.

Les corps d'inspection et les chefs d'établissement émettront un avis sur I-Prof-SIAM pour chaque candidature.

POSTES SPECIFIQUES EN SEGPA

Les affectations en SEGPA pour les champs professionnels « Habitat » et « Vente distribution magasinage » font l'objet d'une procédure particulière. Ces postes sont en effet ouverts à des PLP de différentes disciplines listées ci-dessous. L'attention est attirée sur les postes en SEGPA correspondant aux champs professionnels :

- Vente-distribution logistique
- Habitat

qui sont identifiés comme étant des postes spécifiques académiques.

Les enseignants PLP candidats pour ces postes devront en priorité appartenir aux disciplines référencées ci-dessous :

Champ « Vente-distribution Magasinage » :

- Disciplines : Vente (P 8013)
Comptabilité – formé à la logistique (P 8039 ex P 8012)
Secrétariat – formé à la logistique (P 8041)

Champ « Habitat » :

- Disciplines : Génie industriel bois (P 2100)
Génie industriel des structures métalliques (P 2400)
Génie industriel des constructions métalliques (P 2401)
Génie civil construction économie (P 3010)
Génie civil construction et réalisation d'ouvrage (P 3020)
Plâtrerie (P 3022)
Carrelage mosaïque (P 3025)
Peinture vitrerie (P 3027)
Peinture revêtement (P 3028)
Génie thermique (P 3100)

Les compétences particulières demandées dans le cadre des champs professionnels sont définies dans les deux annexes ci jointes :

ANNEXE I

CHAMP « VENTE - DISTRIBUTION LOGISTIQUE »

Le professeur de Lycée Professionnel, spécialité « Vente » intervenant en classe de SEGPA sur le champ professionnel « Vente Distribution Logistique » s'attachera à faire acquérir aux élèves des compétences transversales relevant d'activités appartenant aux trois domaines complémentaires qui sont :

- la vente : Mettre en œuvre une démarche de vente, encaisser, tenir la caisse et participer à la promotion des ventes ;
- la distribution : approvisionner le rayon, étiqueter les produits, mettre en valeur les produits, appliquer les règles d'hygiène et maintenir le rayon en état de propreté ;
- la logistique : Réaliser l'inventaire, réceptionner les marchandises, gérer les stocks, passer des bons de commandes, traiter des commandes clients, les expédier et entreposer des marchandises.

Cette formation permet une poursuite de scolarité en CAP :

- ✓ CAP opérateur/opératrice logistique
- ✓ CAP Equipier polyvalent de commerce (EPC)

CHAMP « HABITAT »

DOMAINES / FAMILLES D'ACTIVITES		ACTIVITES DE REFERENCE
CONSTRUCTION	Réalisation du clos et du couvert de l'habitat	<p>A partir d'une structure porteuse existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une paroi secondaire en briques creuses, béton cellulaire, blocs béton, etc. - Fabriquer et installer un élément préfabriqué. - Réaliser un habillage décoratif en briques, pierres, etc. - Réaliser un enduit monocouche. - Réaliser un pavage, un cheminement. - Installer une structure/ossature bois (murs, planchers, terrasse, etc.) - Réaliser un bardage extérieur bois (étanchéité, isolation, revêtement, etc.) - Installer une structure de façade en profilés et verre (façade rideau, véranda, etc..) - Adapter et installer des ouvrages annexes de charpente : abris, auvent, balcons, etc. - Poser des éléments de couverture par emboîtement, tuiles mécaniques, gouttières, etc. - Installer une menuiserie extérieure - Installer une fermeture, volets, portails, etc. - Installer des équipements de protection (rampes, grilles de défense, serrures, etc.)
AMENAGEMENT AGENCEMENT FINITION	Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cloison de doublage. - Réaliser des cloisons de distribution (plaques de plâtre, ossature bois, etc.). - Installer une menuiserie intérieure. - Poser des produits d'isolation thermique et de correction acoustique. - Installer un faux plafond en plaques, dalles, etc. - Réaliser un habillage mural décoratif. - Poser un parquet ou revêtement de sol. - Poser un revêtement en carrelage ou faïence, horizontal et/ou vertical. - Poser un revêtement de sol, moquette, etc.
	Agencement	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des aménagements intérieurs (placards, rangements, habillages, etc). - Monter, Ajuster et Installer des mobiliers d'agencement (mobiliers de cuisine, sdb, plans de travail, etc.).
	Finition, Décoration	<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster et fixer des éléments décoratifs ou de liaison (plinthes, baguettes, corniches, etc) - Appliquer des revêtements muraux (papier peint, fibre de verre, toiles, etc.). - Appliquer des produits de finition et protection (peinture, enduits décoratifs, lasures, etc.)
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Installation sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un réseau fluidique intérieur (eau potable, eau usée, PER, etc.). - Poser et fixer un équipement sanitaire (évier, lave main, baignoire, etc.). - Equiper et raccorder un équipement sanitaire (robinetterie, évacuation, accessoires, etc) - Installer un réseau de canalisations extérieures (alimentation ou évacuation PVC, etc.).
	Installation électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un réseau électrique intérieur (caché ou apparent, simple allumage ou va et vient, etc.). - Poser et raccorder un appareillage électrique hors tension (éclairage, alimentation, etc.) - Installer un produit « domotique » hors tension (store ou volet télécommandé, éclairage automatique, etc...

Annexe II (suite)

